



Forfaits

Les prix sont calculés comme suit: 8 frs de l'heure la première fois, 7.50 frs la seconde fois et 7 frs la troisième fois.

L'année scolaire est divisée en 4 périodes, au début desquelles vous recevez la facturation pour la période en question. Le paiement de cette période doit être réglé dans les 30 jours suivants la réception de la facture. Pour les personnes qui le désirent, il est possible de payer la période en 3 fois (merci de le signaler lors de l'inscription).

Poire 3h		Période 1 du 15 août 2011 au 30 octobre 2011 (11 semaines)	Période 2 du 31 octobre 2011 au 22 janvier 2012 (12 semaines)	Période 3 du 23 janvier 2012 au 15 avril 2012 (12 semaines)	Période 4 du 16 avril 2012 au 1er juillet 2012 (11 semaines)
	1x/sem.	264 frs	288 frs	288 frs	264 frs
	2x/sem.	511,50 frs	558 frs	558 frs	511,50 frs
	3x/sem.	742,50 frs	810 frs	810 frs	742,50 frs

Abricot 3h30		Période 1 du 15 août 2011 au 30 octobre 2011 (11 semaines)	Période 2 du 31 octobre 2011 au 22 janvier 2012 (12 semaines)	Période 3 du 23 janvier 2012 au 15 avril 2012 (12 semaines)	Période 4 du 16 avril 2012 au 1er juillet 2012 (11 semaines)
	1x/sem.	308 frs	336 frs	336 frs	308 frs
	2x/sem.	596,75 frs	651 frs	651 frs	596,75 frs
	3x/sem.	866,25 frs	945 frs	945 frs	866,25 frs

Une participation annuelle de 20 frs pour les frais de dossiers, recueils de chansons et diverses photocopies est demandée.

Veillez encore noter que l'inscription est possible à tout moment de l'année. Toutefois, **la désinscription n'est possible qu'à la fin de chacune de ces périodes**, en me prévenant au moins **un mois à l'avance et y joignant une lettre de résiliation**. Sans nouvelle de votre part à la fin de la période, le contrat est reconduit d'office pour la période suivante. **Si je ne suis pas avertie un mois à l'avance de la désinscription de votre enfant par écrit, la période suivante reste dûe.**

En vous remerciant d'avance.
Marie-Neige Rosselet